

[Voir la version en ligne](#)



Communiqué de presse
Le mercredi 25 janvier 2023

L'Ordre des géomètres-experts fait peau neuve et accélère sa transition digitale en 2023

À l'occasion de la cérémonie des vœux de la profession, Joseph Pascual, le Président du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, a présenté le rapport d'activités de l'institution, évoqué la publication de la nouvelle édition du Code du géomètre-expert et dévoilé son nouveau site internet. Il a également annoncé vouloir placer l'année 2023 sous le signe du digital !

L'Ordre des géomètres-experts s'est doté d'un tout nouveau site internet en ce début d'année. Plus ergonomique et pensée pour répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes de la profession, **cette nouvelle interface contient une rubrique spécialement dédiée aux journalistes.** Vous pourrez y retrouver trois onglets : « Communiqués de presse », « Questions fréquentes » et « Nous contacter ». Ils seront actualisés en temps réel. Vous pourrez y accéder ici : <https://www.geometre-expert.fr>.

La cérémonie des vœux était également l'occasion de présenter **le rapport annuel d'activités de l'institution** ([disponible en téléchargement ici](#)) et de dévoiler les grands projets qui animeront l'année 2023.

Enfin, Joseph Pascual a présenté **la dernière édition du Code du géomètre-expert, qui fête ses 10 ans !** Réalisé par LexisNexis, cet outil de référence vient pleinement consacrer la dimension juridique de la profession. **Il compile l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'activité du géomètre-expert et intègre les dernières jurisprudences en matière de décisions**

prononcées par l'Institution ordinale. Le Code du géomètre-expert est disponible en version papier et en ligne.

L'Ordre des géomètres-experts vous adresse ses meilleurs vœux de succès, d'épanouissement et de développement pour cette nouvelle année !

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION DE GÉOMÈTRE-EXPERT

1862 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre
1095 cabinets répartis sur l'ensemble du territoire
Une filière de 10 000 emplois structurée essentiellement en PME
76% des cabinets sont des sociétés
Une moyenne de 8 salariés / cabinet